

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Manganèse : l'État et la Comilog signent un addendum sur les droits de sortie

G.R.M  
Libreville/Gabon

LES taxes perçues par l'État gabonais sur les exportations de minerai de manganèse devraient très bientôt doubler, voire tripler. En effet, le gouvernement et la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), ont signé jeudi dernier un addendum dans ce sens.

Le document a été paraphé, pour l'État, par les ministres Nicole Janine Lydie Roboty-Mbou (Économie et Relance) et Elvis Ossindji (Mines) et, pour l'opérateur économique, par son administrateur-directeur général, Leod Paul Batolo. L'accord ainsi signé est une actualisation du

mécanisme de perception par le Gabon des droits de sortie du minerai de manganèse. Lequel mécanisme date de 2004, et permet à l'État de percevoir une taxe, au niveau du cordon douanier, sur les exportations du leader mondial de la production de manganèse, a expliqué la ministre de l'Économie et de la Relance.

En somme, il s'agit des recettes à collecter lors de l'exportation du minerai et de ses dérivés. Ces recettes seraient actuellement de l'ordre de 12 milliards de FCFA par an. Elles devraient croître avec le nouveau mécanisme.

**CHANGEMENT** • "La particularité de l'addendum signé aujourd'hui, c'est qu'il

tient compte du cours réel du minerai de manganèse sur le marché international. La taxe sera calculée sur cette base, à travers les importations réalisées dans les pays de destination", a détaillé le directeur général des Douanes, administration qui sera chargée de la mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau mécanisme.

La taxe s'élèverait à 3 % du prix réel de la ressource sur le marché. Une bonne nouvelle pour la trésorerie du Gabon. D'autant plus que, contrairement à l'ancien système où la taxe était à l'année N+1, la périodicité pour la perception de cette taxe sera dorénavant trimestrielle. C'est du reste ce que met en exergue cet accord qui aboutit après deux ans de négociations entre les parties prenantes.



Photo: DR

**Les deux parties satisfaites après la signature de l'addendum**

Celui-ci, pour rappel, modifie les modalités de paiement des droits de sortie. Lesquels droits étaient fixés par une mercuriale datant de près de 20 ans et défini sur un prix bas de calculs.

"Pendant l'année en cours, les

perceptions sont faibles. La nouvelle mercuriale va permettre à l'État de rentrer dans ses droits le plus rapidement possible, en réduisant la durée de la compensation qui se fait l'année N+1", a ajouté Leod Paul Batolo.

## Cémac : vers la construction d'un pipeline sous-régional



Photo: DR

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

EN marge du Central Africa business energy forum (Cabef), qui s'est tenu à Douala les 8 et 9 septembre derniers, un protocole d'accord entre les pays du Cabef et l'Organisation des pays producteurs de pétrole africains (APPO) a été signé sur la construction d'un pipeline sous-régional.

Ce pipeline qui reliera les pays de la sous-région à travers des réseaux, va connecter le Gabon, la Guinée-Équatoriale et la République du Congo pour ce qui est de l'Afrique centrale. Après Brazzaville (Congo) l'année dernière, les pays de la Cémac ont, lors de ce sommet, réaffirmé leur engagement visant à favoriser la coopération Sud-Sud en matière d'énergies et

la mise en œuvre des projets énergétiques inter-États dans la sous-région. Des efforts sont faits au niveau de chaque pays pour construire les infrastructures afin de rendre l'énergie disponible, tant pour les industries que pour les populations.

Au Gabon, de grands projets pour la valorisation du gaz, la construction de l'usine de gaz de pétrole liquéfié (GPL) à Batanga pour couvrir les besoins en gaz butane et l'exploitation du gaz pour produire de l'énergie électrique (gaz fourni à la SEEG), sont engagés.

En définitive, il s'agira d'aller vers une coopération sous-régionale en matière d'énergie (le pipeline entre le Tchad et le Cameroun en est le meilleur exemple à suivre; le Tchad fournissant du pétrole au Cameroun à travers ce pipeline).

## Transition énergétique : les propositions du Gabon lors du Cabef

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

LE ministre du Pétrole et du Gaz, Vincent de Paul Massassa, a représenté le Gabon le week-end dernier à Douala, au Cameroun, lors du Central Africa business energy forum (CABEF).

Axé sur le thème: "Construction des infrastructures afin d'éradiquer la pauvreté en Afrique centrale d'ici à 2030", ce rendez-vous sous-régional a permis au membre du gouvernement de vanter les efforts du Gabon en matière de transition énergétique. En effet, il s'agit d'un cadre de rencontres dédié dont l'objectif est de mener des réflexions interactives entre les parties prenantes du secteur de l'énergie dans la sous-région Cémac et d'élaborer des propositions pertinentes à même de faire évoluer davantage les acteurs et les échanges dans ce secteur. "Les problèmes énergétiques



Photo: DR

**Le ministre du Pétrole et du Gaz, Vincent de Paul Massassa (2e gauche), lors du panel**

sont des problèmes mondiaux. Mais il s'agit davantage des énergies fossiles qui, au niveau du monde, ont permis d'entamer la transition énergétique. Celle-ci doit permettre une utilisation réduite du pétrole brut, et beaucoup plus d'accroissement dans les gaz butane, GPL et GML. Il s'agit pour nous de regarder désormais comment la substitution devrait se faire en Afrique centrale", a indiqué Vincent de Paul Massassa. Avant de préciser: "Nous avons certes beaucoup

de réserves en termes de gaz et de pétrole brut, mais nous n'avons pas de structures pour stocker ni pour transformer. Le but est d'avoir des infrastructures nécessaires, car au-delà de la production, les énergies fossiles s'utilisent après transformation. Nous devons regarder les différentes options qui nous permettront d'accroître l'utilisation des énergies fossiles, et donc de s'engager dans la transition énergétique pour arriver à une libéralisation de nos énergies renouvelables".